



Peut on demander un preavis d'un moi pour des soucie de voisinage

Par **sharlyne**, le **04/09/2014** à **17:05**

bonjour à tous...

j'habite actuellement avec mon conjoint et son fils dans des logements HLM nous devons déménager au plus vite car je suis enceinte et il nous manque une chambre pour accueillir ce nouvel habitant... je dis au plus vite surtout car nous avons de gros problèmes de voisinage... comme je vous l'ai dit au début nous sommes dans des logements sociaux et question sociale ils n'ont pas fait semblant...

nous avons une voisine qui est une ancienne toxicomane en réinsertion après quelques delises qu'ils lui a valu un petit séjour en prison... un soir de mai 2014 cette fameuse voisine a littéralement peter à plomb si je puis dire.

elle a tenté de s'introduire chez moi en cassant ma baie vitrée à coup se démonte pneu à crever les pneus de ma voiture, menaces de mort etc. une plainte a été déposée mais rien n'a été fait et les menaces s'enchaînent encore et encore mais la police ne veut rien faire. et depuis ça ne s'arrête plus ça joue sur notre santé morale à tous et ça en devient dangereux pour ma grossesse...

nous avons trouvé une maison en location à louer de suite ma question est peut-on réduire le préavis à 1 mois voir pas de préavis surtout pour ce genre de situation?
cordialement

Par **janus2fr**, le **04/09/2014** à **17:27**

Bonjour,

La loi ne prévoit pas de préavis réduit à un mois pour les raisons que vous évoquez.